Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST QUENTIN - 0202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - 2745 - 2019 B 00302 - 851 225 896 - ABH ENERGIES

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS ABH ENERGIES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 9 RUE DU GRAND REJET 02450 LAVAQUERESSE — Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET* : 8 5 1 2 2 5 8 9 6 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2025 Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 002 980	AO	198 265	804 715
	Constructions	AP	2 014 868	AQ	479 074	1 535 794
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 148 950	AS	701 324	1 447 626
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 292	AU	1 194	98
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	45	CT		45
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	5 168 135	BK	1 379 856	3 788 278
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	427 667	BM		427 667
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	737	BW		737
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	434 784	BY		434 784
	Autres créances (3)	BZ	43 863	CA		43 863
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	840 546	CG		840 546
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	286 661	CI		286 661
	TOTAL (III)	CJ	2 034 258	CK		2 034 258
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	7 202 393	1A	1 379 856	5 822 537

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACONFIA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code général des Impôts)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS ABH ENERGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 765
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	384 909
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	655 490
	Subventions d'investissement	DJ	364 246
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 506 409
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 946 027
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	181 844
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 163
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	116 092
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 316 127
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 822 537

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	788 658
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Cegid (2026) - Cegid Expert YA

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2026

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS ABH ENERGIES

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	1 002 980	KH		KI	
	Constructions – Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	1 848 839	KK		KL	41 800
	Constructions – Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2 24 054]		KP	122 847	KQ		KR	1 382
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3 95 272]		KS	2 111 224	KT		KU	37 726
	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 292	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	5 087 182	LO		LP	80 908
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	45	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	45	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	5 087 227	ØH		ØJ	80 908

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY 1 002 980	LZ	
	Constructions – Sur sol propre		IQ		MA		MB 1 890 639	MC	
	Constructions – Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH 124 229	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK 2 148 950	ML	
	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT 1 292	MU	
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH 5 168 090	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY 45	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK 45	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL 5 168 135	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts.)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABH ENERGIES — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

6 AMORTISSEMENTS

(Article 38 quinquies de l'annexe III du Code général des impôts)
COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l' entreprise : SAS ABH ENERGIES

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK		RM		RN		RO		
Terrains		PI	147 151	PJ	51 114	PK		PL	198 265	
Constructions	Sur sol propre	PM	323 620	PN	124 764	PO		PQ	448 384	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	21 747	PW	8 944	PX		PY	30 690	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	494 178	QA	207 146	QB		QC	701 324	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 095	QM	98	QN		QO	1 194	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	987 791	QV	392 065	QW		QX	1 379 856	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	987 791	ØP	392 065	ØQ		ØR	1 379 856	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l' entreprise SAS ABH ENERGIES

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe EBP (2026) - Tous droits réservés

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE

DGFiP N° 2057 - SD 2026

Désignation de l' entreprise : SAS ABH ENERGIES

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	434 784		434 784		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	43 863		43 863		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	286 661		286 661		
	TOTAUX	VT	765 309	VU	765 309	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 946 027	418 558	1 699 236	1 828 234
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	181 844	181 844		
Personnel et comptes rattachés		8C	3 926	3 926		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 979	2 979		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	62 847	62 847		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 411	2 411		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	116 092	116 092		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	4 316 127	VZ 788 658	1 699 236	1 828 234
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	410 131	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 5 822 536,63 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 655 489,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

L'entité n'est pas concerné (option non prise)

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		7 et 20
Installations techniques		8 et 20
Matériels outillages et industriels		4 et 7

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières, et sont comptabilisés en charges.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME L'ORIGINAL

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Terrains			147 150,85	51 113,82		198 264,67
Constructions sur sol propre			323 620,45	124 763,51		448 383,96
Const. inst. géné., agencts			21 746,85	8 943,60		30 690,45
Inst. tech., mat. et out. industriels			494 178,03	207 145,56		701 323,59
Matériel de bureau, informatique			1 095,20	98,40		1 193,60
TOTAL			**987 791,38**	**392 064,89**		**1 379 856,27**
TOTAL GENERAL			**987 791,38**	**392 064,89**		**1 379 856,27**

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	434 784,05	434 784,05	
Taxe sur la valeur ajoutée	43 863,23	43 863,23	
Charges constatées d'avance	286 661,41	286 661,41	
TOTAL	**765 308,69**	**765 308,69**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 002 979,83		
Constructions sur sol propre	1 848 838,67		41 800,00
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.	122 846,87		1 382,48
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 111 224,16		37 725,74
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 292,00		
TOTAL	**5 087 181,53**		**80 908,22**
Immobilisations financières			
Autres participations	45,00		
TOTAL	**45,00**		
TOTAL GENERAL	**5 087 226,53**		**80 908,22**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 002 979,83	
Constructions sur sol propre			1 890 638,67	
Constructions inst. générales, agencements			124 229,35	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			2 148 949,90	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 292,00	
TOTAL			**5 168 089,75**	
Immobilisations financières				
Autres participations			45,00	
TOTAL			**45,00**	
TOTAL GENERAL			**5 168 134,75**	

SAS ABH ENERGIES

SAS au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 9 RUE DU GRAND REJET 02450 LAVAQUERESSE
RCS n°851225896- RCS SAINT QUENTIN

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et règlementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :
- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la règlementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 655 489,85 Euros, après déduction des amortissements et provisions règlementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 2 427 159,15 Euros hors taxes contre 2 287 633,38 Euros hors taxes pour l'exercice précédent ; soit une augmentation de 139 525,77 Euros pour une variation de 6,1%.
Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 2 463 672,48 Euros contre 2 287 655,15 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 176 017,33 Euros pour une variation de 7,69%.
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 546 791,66 Euros contre 1 305 997,95 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 240 793,71 Euros pour une variation de 18,44%.
Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 17 124,05 Euros contre 17 154,47 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 30,42 Euros pour une variation de -0,18%.
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 65 668,02 Euros contre 70 837,25 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 5 169,23 Euros pour une variation de -7,3%.
Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 36 509,23 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 36 509,23 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 478 647,28 Euros contre 435 178,01 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 43 469,27 Euros pour une variation de 9,99%.
- Les liquidités sont de 840 545,66 Euros contre 745 489,79 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 95 055,87 Euros pour une variation de 12,75%.

Pour cet exercice :
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 615 216,18 Euros contre 622 345,17 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 7 128,99 Euros pour une variation de -1,15%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de -10 973,27 Euros contre -150 825,57 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 139 852,30 Euros pour une variation de 92,72%.
- Les autres achats et charges externes sont de 502 151,61 Euros contre 408 475,09 Euros l'exercice précédent ; soit

NA BP CB PLM

une augmentation de 93 676,52 Euros pour une variation de 22,93%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 4 416,10 Euros contre 4 615,09 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 198,99 Euros pour une variation de -4,31%.
- Les salaires et traitements sont de 33 148,64 Euros contre 30 585,79 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 2 562,85 Euros pour une variation de 8,38%.
- Les charges sociales sont de 10 688,06 Euros contre 9 775,31 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 912,75 Euros pour une variation de 9,34%.
- Les dotations aux amortissements sont de 392 064,89 Euros contre 381 023,67 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 11 041,22 Euros pour une variation de 2,9%.
- Les autres charges sont de 79,45 Euros contre 3,40 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 76,05 Euros.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 est de 655 489,85 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :
- Terrains et constructions : 43 182,48 Euros
- Installations et agencements divers : 31 590,00 Euros
- Matériels et outillages : 6 135,74 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 655 489,85 Euros formant un résultat affectable de 1 040 398,85 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 3 234,87 Euros ;
- Aux autres réserves pour 332 254,98 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 320 000,00 Euros, soit 320,00 Euros par Actions.

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2025. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame ADIASSE Nathalie : 80 000,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. BAUDRIN Christophe : 80 000,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. BAUDRIN Pascal : 80 000,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

NA PB CB PLH

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame ADIASSE Nathalie : 54 880,00 Euros.
- SC SCGP PLH INVEST AGRI : 80 000,00 Euros.
- M. BAUDRIN Christophe : 54 880,00 Euros.
- M. BAUDRIN Pascal : 54 880,00 Euros.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2024 : 571 428,00€
- Clôture au 31/12/2023 : 320 000,00€
- Clôture au 31/12/2022 : NEANT

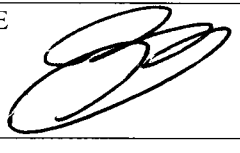
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à LAVAQUERESSE
Le 15/05/2026

La Présidence.

M. BAUDRIN CHRISTOPHE



NA PB CB BLM

SAS ABH ENERGIES

SAS au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 9 RUE DU GRAND REJET 02450 LAVAQUERESSE
RCS n°851225896- RCS SAINT QUENTIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le 01 juin 2026, les actionnaires de la société SAS ABH ENERGIES se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 14 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 655 489,85 Euros formant un résultat affectable de 1 040 398,85 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 3 234,87 Euros ;
- Aux autres réserves pour 332 254,98 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 320 000,00 Euros, soit 320,00 Euros par Actions.

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2025. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Madame ADIASSE Nathalie : 80 000,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. BAUDRIN Christophe : 80 000,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. BAUDRIN Pascal : 80 000,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame ADIASSE Nathalie : 54 880,00 Euros.
- SC SCGP PLH INVEST AGRI : 80 000,00 Euros.
- M. BAUDRIN Christophe : 54 880,00 Euros.
- M. BAUDRIN Pascal : 54 880,00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2024 : 571 428,00 €
- Clôture au 31/12/2023 : 320 000,00 €
- Clôture au 31/12/2022 : NEANT

NA PB CB PLH